



Ville de BRAY SUR SEINE

PLACE DU GENERAL DE GAOLLE

77480 BRAY SUR SEINE



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 AVRIL 2014, 20h30,
SALLE DU CONSEIL, MAIRIE DE BRAY SUR SEINE**

Séance n° 4 de l'année 2014 du Conseil Municipal

| | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|--|-----------------------|
| Date de convocation 22 avril 2014 | Date d'affichage 2 mai 2014 | Membre en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18 | Nbre de délibérations |
|--------------------------------------|--------------------------------|--|-----------------------|

L'an deux mille quatorze, le 29 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Etaient présents : M MARCADET Emmanuel, Mme TRIVIER Julie, M FARSSAC Pascal, Mme LUBRANO Stéphanie, Mme COURTOIS Martine, M PRUNEAU Jean-Claude, M FORTIN Dominique, M MENEGHINI David, Mme LAMBERT Sandrine, Mme SAHOUI Anbya, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, Mme PASSERON Agnès, M SZKUDLAREK Edouard, M MUGOT Eric, M CARRASCO Alain.

Pouvoir : M BISCHOFF Philippe donne pouvoir à M FARSSAC Pascal, M POIREL Romain donne pouvoir à M MARCADET Emmanuel, Mme JACSONT Geneviève donne pouvoir à M CARRASCO Alain.

Absent : M SAUNIER Louis

Secrétaire de séance : TRIVIER Julie

Approbation du conseil municipal du 5 avril 2014 suite à des rectifications.

Monsieur SAUNIER Louis n'était pas présent à la séance du 29 avril 2014. Monsieur SAUNIER Louis a fait parvenir un courrier expliquant son absence.

Celui-ci a reçu la convocation à la date du 28 avril 2014, qui était hors délai et non oblitérée par la poste, problème provenant de la poste. Le délai légal étant de 3 jours francs. Il n'y avait pas d'éléments budgétaires joints à la convocation.

Il y a eu des problèmes de mise à jour du logiciel comptabilité ce qui ne nous a pas permis de réunir la commission finances avant cette date, mais cela n'est pas obligatoire. Il n'y avait pas de compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 18 avril par rapport au délai très court entre les deux conseils et des conditions de travail très compliquées. De plus des dates butoirs sont imposées pour le vote du budget qui est le 30 avril 2014.

Deux projets pour l'année 2014 : rénovation e la Grande Rue, réfection de l'orgue de l'Eglise.

Nous projetons pour l'avenir de réaliser différents chantiers comme nous l'avons promis lors de notre campagne électorale.

Vote du Taux d'Imposition 2014

Monsieur MARCADET Emmanuel informe l'assemblée que celle-ci souhaite ne pas augmenter les taux d'imposition 2014 et de voter les taux de référence proposés par les Finances Publiques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'appliquer une variation proportionnelle de 1.

| | |
|--------------------------|--------|
| Taxe d'habitation | 18,83% |
| Taxe foncière (bâti) | 20,04% |
| Taxe foncière (non bâti) | 22,70% |
| CFE | 18,57% |

Vote du taux de taxe d'Ordures Ménagères 2014

Les services fiscaux ont communiqué les bases à prendre en compte et qui sont de 2 265 992 € ; le produit attendu est de 368 946,64€ cela donne le taux 16,28%.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le taux de 16,28 % pour l'année 2014.

La taxe des ordures ménagères est annulée pour les professionnels, comme cela était déjà appliqué.

Vote du budget primitif 2014 de la commune.

Monsieur FARSSAC Pascal sur proposition du Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2014. Un budget de rigueur, prudent, avec un coût de fonctionnement limité et des investissements sans emprunt.

Le Conseil Municipal, avec 16 pour, 0 contre, 2 abstentions, des membres présents ou représentés après avoir eu les explications nécessaires,

Adopte le Budget Primitif 2014 de la commune qui s'équilibre en :

Recettes et dépenses en section d'exploitation à la somme de : 4 060 540,94 €

Recettes et dépenses d'investissement à la somme de : 1 932 237,09 €

Il est envisagé de faire une comptabilité analytique pour plus de clarté dans les prochains budgets.

La fusion de la Communauté de Communes de la Bassée et de la Communauté de Communes du Montois ajoute une dépense supplémentaire à la commune de Bray sur Seine pour le SDIS, vu que la Communauté de Communes du Montois ne participait pas à la dépense du SDIS, cette participation redevient donc communale. La participation au SDIS est de 35 000€.

Vote des subventions 2014

Les subventions 2014 représentent une baisse, de 120 000€ celle-ci passe à 59 500 €. La subvention de la piscine est annulée. Celle-ci sera gérée par la mairie avec une régie.

La somme maximale qui peut être versée aux associations ne peut pas excéder la somme de 23 000€.

Monsieur MARCADET Emmanuel précise que les subventions aux associations ne concernent que celles de la ville de BRAY. Il rappelle que ces subventions sont votées mais ne sont versées que suivant la production du rapport d'activités, du rapport financier et du budget prévisionnel par chaque association.

Les présidents d'associations élus ne prennent pas part au vote de l'attribution de la subvention à leur association.

Le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre, 1 abstention, des membres présents ou représentés après avoir eu les explications nécessaires,

| Article | Objet | Nom de l'organisme | Montant de la subvention |
|---------|-----------------|---|--------------------------|
| 6574 | Subvention 2014 | Club Sportif Braytois | 22 000,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Société de pêche Le Roseau | 600,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | COPS | 200,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Comité de jumelage | 500,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | FNACA | 300,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Association des Anciens | 600,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Coopérative collège | 600,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Coopérative scolaire Louis Pergaud | 1 900,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Coopérative Jehan de Brie | 2 000,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Coopérative scolaire Ecole Maternelle | 2 500,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Ecole de musique | 20 000,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Cinéma Renaissance | 500,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Orchestre d'Harmonie | 4 000,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Association Patrimoine et Culture en Bassée | 900,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Syndicat d'Initiative | 600,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Jardins ouvriers | 300,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Association Mil'Mouch | 600,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Boule Braytoise | 1 000,00 |
| 6574 | Subvention 2014 | Association Jeunes Sapeurs- pompiers | 400,00 |
| TOTAL | | | 59 500,00 |

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le montant de la subvention 2014 versé au CCAS est de **8 400, 00 €**.

Vote du budget 2014 du service du port.

Monsieur FARSSAC Pascal sur proposition du Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2014, du service du port.

Le Conseil Municipal, avec 16 pour, 0 contre, 2 abstentions, des membres présents ou représentés

Adopte le Budget Primitif 2014 Service du Port qui s'équilibre en :

Recettes et dépenses en section d'exploitation à la somme de : 88 164,59 €

Recettes et dépenses d'investissement à la somme de : néant

Vote du budget primitif 2014 du service assainissement.

Sur proposition du Maire, Monsieur FARSSAC Pascal présente à l'assemblée le budget primitif 2014 du service assainissement.

Le Conseil Municipal, avec 16 pour, 0 contre, 2 abstentions, des membres présents ou représentés après avoir eu les explications nécessaires,

Adopte le Budget Primitif 2014 assainissement qui s'équilibre en :

Recettes et dépenses en section d'exploitation à la somme de : 220 852,69 €

Recettes et dépenses d'investissement à la somme de : 172 575,59 €.

La séance est levée à 22h25.

Le Maire

MARCADET Emmanuel